

devoirs de religion, sans s'occuper de ce que l'on peut penser, dire ou faire. Il ne doit jamais rougir d'une religion aussi glorieuse que la religion catholique. Ne serions-nous pas orgueilleux de faire partie d'une société dont les rois et les princes seraient membres ? Eh bien ! il y a quelques siècles, tous les rois, les princes et les grands saints et les 259 Papes qui se sont assis sur la chaire de Saint Pierre étaient catholiques. Le nombre des catholiques est actuellement de plus de deux cent millions. L'Eglise catholique a été fondée quand Notre-Seigneur est venu sur la terre, et elle compte maintenant près de deux mille ans d'existence, tandis que les autres Eglises existent à peine depuis deux et trois siècles. Nous devons donc nous enorgueillir de notre religion, pour laquelle et dans laquelle tant de personnages distingués sont morts. Nous devons être fiers d'être catholiques, et ceux qui doivent rougir au contraire sont les hérétiques, qui ont déserté le véritable étendard du Christ pour suivre les fondateurs de religions de leur invention, et en opposition avec l'Eglise fondée par Notre-Seigneur. Ils ne veulent ni de la croix, ni du crucifix dans leurs églises, dans leurs maisons ou sur leurs personnes, et cependant ils prétendent être des chrétiens rachetés par la croix. Nous sommes appelés à défendre ou à professer notre religion lorsque nous avons à remplir une obligation imposée par l'Eglise ou par Dieu ; par exemple, entendre la messe les dimanches et les jours de fêtes, s'abstenir de viande le vendredi, les jours de jeûne ; et lorsque nous vivons au milieu de concitoyens qui ne sont pas catholiques.

Pourquoi l'Evêque donne-t-il un petit soufflet à celui qu'il confirme ?

—L'Evêque donne un petit soufflet à celui qu'il confirme, pour lui rappeler qu'il doit être prêt à souffrir les affronts et même la mort pour l'amour de Jésus-Christ.

D. G.

Analecta Ecclesiastica

Les *Analecta Ecclesiastica*, Revue théorique et pratique de Théologie, Droit Canonique, Jurisprudence, Administration, Liturgie, Histoire, etc., fondée à Rome en 1853, ont été ressuscitées il y a deux ans, et paraissent régulièrement le 10 de chaque mois. Prix de l'abonnement : 25 francs par an. S'adresser à Mgr Félix Cadène, Directeur, Via Tor Sanguigna, 19, Rome.

Le mérite de cette publication est suffisamment connu du clergé pour qu'il soit nécessaire d'insister.